

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 19 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Voitures de leasing: gros manque à gagner pour la Région wallonne

FISCALITÉ AUTOMOBILE

Même si le conducteur principal est domicilié en Wallonie, les recettes fiscales sont vampirisées par Bruxelles et la Flandre.

Combien de millions d'euros la Wallonie pourrait-elle récupérer si elle parvenait à attirer sur son territoire les sociétés de leasing automobile ? C'est en substance la question parlementaire que le député Bruno Lefebvre (PS) a adressée au ministre François Desquesnes (Les Engagés), en commission Mobilité du parlement wallon.

En 2022, une étude menée par la cellule fiscale du gouvernement wallon, en partenariat avec l'ULiège (Tax institute) et l'ULB (Dulbea), avait permis d'établir que pas moins de 47 millions d'euros échappaient chaque année aux caisses de la Région wallonne.

En cause: une situation historique créée par le gouvernement fédéral en 2001, lorsque le gouvernement Verhofstadt a modifié la loi spéciale de financement (LSF) du 16 janvier 1989. On vous passe les détails techniques mais cette modification impliquait, entre autres que, dorénavant, il faudrait un accord interrégional pour modifier le régime juridique applicable aux sociétés de leasing.

Depuis les taxes dépen-

raison d'un régime fiscal plus favorable.

Selon l'étude menée par la cellule fiscale du gouvernement wallon, 92.889 voitures de leasing avaient pour conducteur principal une personne domiciliée en Wallonie, en 2022. Ce qui correspondait, à l'époque, à 47 millions d'euros.

Et aujourd'hui ? L'étude n'a pas été actualisée. Néanmoins, avec l'explosion des leasings due à l'émergence des voitures électriques, il n'est pas absurde de penser que la barre des 100.000

conducteurs wallons sous leasing ait été franchie. Avec l'inflation des dernières années, la barre des 50 millions pourrait avoir été franchie.

Selon le député Bruno Lefebvre, une "répartition plus juste des recettes issues de la fiscalité automobile liée au leasing" serait intéressante pour une Wallonie exsangue sur le plan financier.

Le gouvernement wallon verrait d'un très bon œil cette somme revenir dans ses caisses. Mais il est pieds et poings liés par rapport à

cette fameuse LSF. "La fiscalité des véhicules de leasing ne peut être modifiée sans la conclusion préalable d'un accord de coopération, ce qui implique évidemment un accord volontaire des trois régions de ce pays", indique le ministre Desquesnes.

Près de 100.000 conducteurs wallons ont des voitures de leasing.

En clair, pour récupérer ces 50 millions € voire plus, il faudrait que Flandre et Bruxelles acceptent de se séparer de ces recettes. "Un accord de coopération supposerait que la Flandre et Bruxelles acceptent volontairement de perdre des recettes au profit de la Wallonie, précise le ministre Desquesnes. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner les conséquences d'une telle situation..."

Au final, la Wallonie serait, selon François Desquesnes, dans "une position de négociation très défavorable. Il faut être conscient que faire bouger les lignes nécessitera d'intégrer cet enjeu dans une discussion qui devra nécessairement être plus large que la seule question des véhicules de leasing, soit au fédéral puisque l'origine de la difficulté, c'est la loi spéciale de financement."



Seul un accord interrégional peut modifier le régime des sociétés de leasing. © SHUTTERSTOCK

36°C au thermomètre mais un ressenti jusqu'à 44°C !

MÉTÉO

La chaleur atteindra un nouveau sommet ce vendredi. Le ressenti pourrait dépasser les 40°C en raison d'une humidité élevée.

Les températures prévues pour ce vendredi sont déjà remarquables en elles-mêmes. Selon les dernières prévisions de l'Institut royal météorologique (IRM), le mercure pourrait localement atteindre 36°C, une valeur proche des records observés en juin en Belgique.

Des orages violents sont à craindre vendredi et samedi.

Mais ce sont surtout les températures ressenties qui attirent l'attention des prévisionnistes. "Avec une température de l'air de 34°C et un taux d'humidité de seulement 40%, on arrive déjà à un ressenti proche de 40°C. On voit très clairement que plus le taux d'humidité augmente, plus le ressenti devient inconfortable", explique Pascal Mormal, météorologue à l'IRM.

Contrairement à la tem-

pérature mesurée sous abri, le ressenti prend en compte la difficulté du corps à évacuer sa chaleur lorsque l'air est humide. Cet indicateur est notamment calculé à l'aide de l'Humidex, un indice largement utilisé en météorologie. "Si on a une température de 32°C dans un air rela-

tivement sec, le ressenti sera chaud mais encore supportable. Avec la même température et un taux d'humidité plus élevé, la sensation devient beaucoup plus désagréable", résume le spécialiste.

Les modèles consultés par l'IRM montrent qu'une grande partie du pays pourrait atteindre ou dépasser les 40°C ressentis vendredi après-midi. "Vers 15 heures, on pourrait avoir localement un Humidex de 40 sur une grande partie du

territoire. En province d'Anvers, certains secteurs pourraient même ponctuellement approcher les 41°C ressentis", précise Pascal Mormal.

Et avec un potentiel à 36°C et un taux d'humidité autour de 40%, le tableau Humidex renseigne un ressenti de 44°C pour ce vendredi. Pascal Mormal invite toutefois à ne pas prendre ces chiffres au pied de la lettre. "Cela reste un indice. Chaque personne réagit différemment à la chaleur. Mais un niveau compris

entre 40 et 45 correspond déjà à une situation de très fort inconfort qui justifie de limiter au maximum les activités physiques en extérieur."

Et qui dit humidité dans l'air et temps lourd dit évidemment orages... Car à cette chaleur s'ajoute un risque de dégradation qui pourrait compliquer la situation. Pour ce vendredi, l'incertitude reste importante concernant le moment exact et la localisation des premiers développements orageux. "Une dégradation orageuse est prévue. Il n'est pas encore possible de déterminer précisément si les premiers orages se développeront dès la fin d'après-midi ou plutôt en soirée", indique Pascal Mormal.

Une chose semble acquise: les cellules orageuses pourraient être très actives, avec des orages potentiellement violents. "Tout porte à croire qu'ils seront encore plus intenses, avec notamment un risque de coups de vent violents. La localisation reste compliquée à préciser et il faudra suivre les avertissements de l'IRM quasiment en temps réel", prévient-il.

QUELLE TEMPÉRATURE RESSENTIE LORSQU'IL FAIT CHAUD ?

		Température de l'air (°C)																DH GRAPHICS	
		21°	25°	30°	31°	32°	33°	34°	35°	36°	37°	38°	39°	40°	41°	42°	43°		
Humidité relative (%)	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	41	43	44	46	47		
	30	-	-	31	33	34	36	37	38	40	42	43	45	47	48	50	51		
	40	-	26	34	35	37	39	40	42	44	45	47	49	51	53	54	56		
	50	22	28	36	38	40	41	43	45	47	49	51	53	55	57	-	-		
	60	24	30	38	40	42	44	46	48	50	52	54	57	-	-	-	-		
	70	25	32	41	43	45	47	49	51	53	56	58	-	-	-	-	-		
	80	26	33	43	45	47	50	52	54	57	59	-	-	-	-	-	-		
	90	28	35	45	48	50	52	55	57	60	-	-	-	-	-	-	-		
	100	29	37	48	50	53	55	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

Source: MétéoFrance

Thibaut Van Hoof

Peut-on quitter son poste, venir en short ou exiger la clim ?

TRAVAIL

Travailleurs et employeurs s'interrogent sur leurs droits et obligations. L'UCM rappelle les règles en vigueur.

Avec le retour de fortes chaleurs, la question revient chaque été : un salarié peut-il décider de rentrer chez lui lorsqu'il fait trop chaud sur son lieu de travail ? La réponse est non, selon l'UCM. *"Un travailleur ne peut en aucun cas décider de quitter son lieu de travail de sa propre initiative parce qu'il fait trop chaud",* rappelle l'organisation. Une exception existe en cas de *"danger grave et immédiat qui ne peut être évité"*. Mais cela ne veut pas dire qu'un employeur n'a pas de devoirs. La législation belge ne fixe pas une température maximale unique. Elle s'appuie sur l'indice WBGT (Wet-Bulb Globe Temperature), qui prend en compte

différents paramètres comme la température de l'air, l'humidité ou encore l'effort physique fourni.

Comme le souligne l'UCM, *"un toiturier qui travaille en plein soleil subit plus vite la chaleur qu'un employé administratif dans un bureau climatisé"*. Les seuils autorisés varient donc selon le type d'activité exercée.

Lorsque ces valeurs sont dépassées, l'employeur doit agir afin de protéger ses travailleurs. Les mesures peuvent être techniques ou organisationnelles. L'UCM

cite notamment *"la climatisation, des tenues de travail adaptées ou la mise à disposition de boissons fraîches"*. L'employeur peut également prévoir *"une adaptation des horaires, des méthodes de travail alternatives ou une limitation de la durée d'exposition"*.

L'organisation recommande par ailleurs d'autoriser davantage de pauses et d'aménager les horaires afin de réduire l'exposition aux pics de chaleur.

Et si les codes vestimentaires ont tendance à s'as-

souplir durant l'été, le short n'est pas automatiquement autorisé. *"Aucun texte légal n'interdit le short"*, souligne l'UCM. Dans les faits, ce sont surtout les règlements internes des entreprises qui déterminent les tenues acceptées. Les secteurs en contact avec la clientèle ou nécessitant une image plus formelle restent généralement plus stricts.

Pour les postes de bureau sans contact direct avec le public, l'UCM plaide pour *"une plus grande souplesse"*.

T.VH



Plusieurs emblématiques de Mons seront à découvrir... Autrement. © D.R.

Le patrimoine sera plus inclusif

MONS

Une série de capsules vidéo proposent deux circuits dans les rues de Mons pour découvrir la ville autrement. Le projet est porté par Passe-Muraille et VisitMons.

Avec “Mons, le patrimoine au bout des doigts”, Passe-Muraille et visitMons proposent une nouvelle manière de découvrir le cœur historique de la cité du Doudou. Le projet *“incarne la volonté de rendre le patrimoine, le tourisme et la culture accessibles au plus grand nombre en s'appuyant sur des vidéos inclusives”*, précisent les porteurs de l'initiative.

Concrètement, le premier circuit se décline en quatre épisodes vidéo, également disponibles en version FALC (Facile à lire et à comprendre). Il met en avant plusieurs lieux emblématiques de la ville, dont la Grand-Place, l'Hôtel de Ville, le Château des comtes du Hainaut et la collégiale Sainte-Waudru. Le second circuit propose une déambulation plus insolite, avec une vidéo principale et sa version FALC, à travers différents lieux comme la Maison Unesco, la ruelle de l'Âtre, la rue Cronque ou encore la rue des Fillettes, jusqu'à la gare Calatrava.

■ L'accessibilité au cœur du projet

Un plan simplifié du parcours est disponible chez visitMons, accompagné de QR codes permettant d'accéder directement aux vidéos selon l'endroit où l'on se trouve. Pour garantir cette accessibilité, les vidéos combinent plusieurs dispositifs: langue des signes (LSFB), sous-titrage adapté, voix off et versions en langage simplifié.

Le projet est né de la collabora-

tion entre deux acteurs complémentaires. D'un côté, visitMons apporte sa connaissance du territoire et son expertise touristique. De l'autre, Passe-Muraille met à disposition son savoir-faire en matière d'accessibilité, de langue des signes et de vidéos inclusives. Cette complémentarité a permis la création d'un produit touristique identifiable.

“L'accessibilité est une façon de s'adresser au plus grand nombre, pas un service complémentaire.”

Les vidéos s'adressent notamment aux publics connectés, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux entreprises et institutions souhaitant améliorer la compréhension de leurs messages. Pour les deux partenaires, le projet dépasse la simple production vidéo. Il s'agit aussi d'un outil de sensibilisation destiné aux acteurs du tourisme et du patrimoine.

“L'accessibilité n'est ni un service complémentaire, ni un service isolé mais une façon de s'adresser au plus grand nombre.” VisitMons et Passe-Muraille espèrent ainsi contribuer à faire évoluer les pratiques et à démontrer qu'un tourisme inclusif, participatif et accessible est possible.

Emeline Berlier

Coup de pouce financier pour les comités de quartier

ÉCAUSSINNES

Le collège communal veut soutenir les comités existants et espère que d'autres initiatives verront le jour.

Les comités de quartier continueront à bénéficier d'un coup de pouce communal à Écaussinnes. Le Collège communal proposera en effet au conseil du 23 juin de reconduire les mécanismes de soutien destinés à encourager les initiatives citoyennes dans les différents villages de l'entité.

Une décision qui s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature. Deux types d'aides sont

prévus. Le premier concerne une subvention extraordinaire de fonctionnement. Une enveloppe globale maximale de 10 000 euros est inscrite au budget 2026. Dans ce cadre, le Collège propose d'octroyer 1500 euros au comité de quartier Bel Air, 1000 euros à Waugénée, 710 euros à Bergeronnette et 900 euros au comité de quartier de la Sennette.

"Les comités de quartier jouent un rôle essentiel dans

le lien social, l'écoute des habitants et l'animation de nos villages. Avec ce soutien annuel, nous voulons poursuivre la reconnaissance de leur engagement, mais aussi leur donner des moyens pour donner vie à leurs projets", souligne Bernard Rossignol, échevin de la Participation citoyenne.

Le second dispositif vise l'organisation des traditionnelles Fêtes des Quartiers. Une aide de 300 euros sera accordée à chaque comité qui organisera un événement en 2026. Les futurs comités qui pourraient voir le jour dans l'entité pourront également prétendre à ce soutien.

Pour le bourgmestre Sébastien Deschamps, ces aides dépassent la simple question financière. *"La commune ne se construit pas uniquement depuis la Maison communale. Elle se construit d'abord dans les rues, les quartiers, les rencontres entre voisins. Soutenir ces comités, c'est soutenir une vie locale plus conviviale, plus solidaire et plus participative."*

Comme lors des éditions précédentes, les subventions seront versées sur présentation de justificatifs et sur un compte ouvert au nom du comité ou de l'association concernée. Les demandes de subvention

de fonctionnement devront également recevoir l'aval préalable du service communal compétent.

À travers ce dispositif, la majorité espère à la fois consolider les structures déjà actives et encourager de nouvelles initiatives citoyennes. *"Nous voulons que chaque quartier puisse trouver sa place dans la dynamique communale. Une fête de quartier, une activité collective, un projet local, ce sont parfois de petites choses en apparence, mais elles améliorent considérablement le vivre ensemble",* concluent Bernard Rossignol et Sébastien Deschamps.

Grégoire Lalieu



ME DISCEPOLI RÉFLÉCHIT À UN ÉVENTUEL POURVOI EN CASSATION

Un pourvoi en cassation reste possible pour Paolo Falzone. S'il n'a pas encore pris de décision, Me Discepoli estime que certains aspects de la motivation du verdict pour la culpabilité pourraient être contestés...

JOHANNE TINCK

Condamné mercredi à 27 ans de prison pour sept meurtres et 79 tentatives de meurtre dans le dossier du drame de Strepy-Bracquegnies, Paolo Falzone a également fait l'objet d'une arrestation immédiate. Son avocat, Me Discepoli, dispose désormais avec son client d'un délai de 15 jours pour décider s'ils introduisent ou non un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu par la cour d'assises du Hainaut. Une éventuelle procédure devant la Cour de cassation ne constituerait toutefois pas un nouveau procès. Contrairement à un appel en matière correctionnelle, il n'y a pas d'audience au cours de laquelle les faits sont à nouveau débattus. La procédure se déroule essentiellement par écrit. Si un pourvoi est introduit, l'avocat devra développer ses arguments dans un « mémoire » remis à la

plus haute juridiction du pays. S'il décide d'aller dans cette direction, Me Discepoli disposera ensuite de deux mois pour préparer ce document.

LA FORME ET NON LES FAITS

La Cour de cassation ne se prononce pas sur les faits eux-mêmes, mais sur la manière dont la décision a été motivée et sur le res-

”

« Je n'en ai pas encore parlé avec lui »

Me Discepoli

pect des règles de droit. « On ne peut pas contester les faits. On peut contester l'argumentation de manière juridique », résume l'avocat. Un pourvoi peut porter sur la culpabilité ou sur la peine. Dans le cas de Paolo Falzone, Me Discepoli indique que la réflexion porterait sur la

culpabilité. « Depuis le début de la procédure, je soutiens que mon client n'avait pas l'intention de tuer, un élément pourtant indispensable pour retenir la qualification de meurtre. Comment peut-on vouloir tuer en freinant ? », s'interroge-t-il. Selon lui, certains passages de la motivation pourraient être contestés sur le plan juridique. Il cite notamment l'argument selon lequel Paolo Falzone aurait mis en place tout le dispositif nécessaire au meurtre en acceptant l'idée que celui-ci allait se produire.

« UNE ARME À DOUBLE TRANCHANT »

Pour l'heure, il n'a toutefois pris aucune décision. « Je ne le ferai que si, lui, le souhaite. Or, nous n'en avons pas encore discuté », nous a indiqué l'avocat montois. Me Discepoli souligne par ailleurs qu'un pourvoi en cassation peut constituer une arme à double tran-

chant. Si la Cour de cassation casse l'arrêt sur la culpabilité, un nouveau procès devra être organisé. Dans ce cadre, Paolo Falzone pourrait même être confronté à une condamnation plus sévère, jusqu'à la peine maximale. À l'inverse, si une éventuelle cassation ne concernait que la peine, les nouveaux débats porteraient uniquement sur cet aspect du dossier.

L'avocat estime enfin que l'arrêt rendu mercredi pourrait avoir des conséquences importantes pour la jurisprudence. Selon lui, le raisonnement adopté par la cour d'assises du Hainaut pourrait faciliter, dans certains dossiers d'accidents mortels, la reconnaissance d'une intention de tuer. « Si j'étais l'avocat d'une victime d'un accident mortel, je n'hésiterais pas à plaider le meurtre et à demander que le procès se déroule devant la cour d'assises », conclut-il. ■

Benoît Godart sur la peine de Paolo Falzone : « Il y a du positif, mais... »

Pour Benoît Godart, le verdict du procès du drame de Strépy peut avoir un effet bénéfique pour la sécurité routière puisqu'il rappelle que la prison attend les conducteurs les plus dangereux, même si cela ne freinera pas tous les chauffards.

JOHANNE TINCK

La condamnation de Paolo Falzone à 27 ans de prison pour sept meurtres et 79 tentatives de meurtre à l'issue du procès du drame de Strépy constitue un signal important, estime Benoît Godart, porte-parole de Vias (Institut belge pour la sécurité routière). Même s'il voit dans cet arrêt des éléments positifs, il rappelle que les sanctions les plus lourdes ne suffiront pas à elles seules à faire disparaître les comportements routiers les plus dangereux. « Il y a du bon et du moins bon dans cet arrêt », résume-t-il. Pour le porte-parole, ce procès exceptionnel a notamment permis de rappeler que les conducteurs qui adoptent des comportements extrêmement dangereux peuvent être mis sous les verrous. « Certains conducteurs doivent comprendre qu'ils risquent réellement la prison lorsqu'ils adoptent un comportement avec lequel ils savent qu'ils mettent la vie des

autres en danger », souligne-t-il. Benoît Godart tempère toutefois cet effet dissuasif. Selon lui, certains automobilistes sont tellement « décalés de la réalité et des lois » qu'ils ne mesurent pas les conséquences de leurs actes. « Ils pensent toujours que cela n'arrive qu'aux autres, et que cela ne les concernera jamais », explique-t-il.

BIENTÔT L'HOMICIDE ROUTIER

Pour illustrer son propos, il rappelle que durant le drame de Strépy, un conducteur a été surpris en train de se filmer à 137 km/h sur les quais de Liège. La preuve à ses yeux que certains comportements extrêmes persistent malgré l'émotion suscitée par des drames majeurs. Le porte-parole de Vias se réjouit par ailleurs de l'entrée en vigueur prochaine de l'homicide routier dans le nouveau Code pénal. Une évolution qu'il juge positive et dont le drame de Strépy a, selon lui, accéléré la prise de conscience. « La notion de volontaire

est importante. Lorsqu'une personne adopte un comportement routier totalement inadéquat et susceptible d'entraîner la mort, elle agit en âme et conscience », estime-t-il. Pour Benoît Godart, le problème ne réside pas nécessairement dans une augmentation du nombre de « fous du volant ». En revanche, les réseaux sociaux jouent aujourd'hui un rôle préoccupant. « Ils constituent une véritable caisse de résonance pour ce type de comportements et contribuent à modifier la norme », analyse-t-il. Les comportements irresponsables ou dangereux y sont davantage mis en avant et peuvent finir par apparaître comme acceptables.

« UN TIERS DES ACCIDENTS PAR DES RÉCIDIVISTES »

Le nouveau Code pénal devrait également permettre, selon lui, de mieux lutter contre les récidivistes et de les « stopper » plus vite, ce qui est primordial selon lui. « Aujourd'hui, quelqu'un qui se fait contrôler tous les

jours à 75 km/h au lieu de 50 peut, à chaque fois, s'en sortir avec une transaction immédiate. Ce ne sera plus le cas. À partir d'un certain nombre d'infractions, il devra comparaître d'office devant le tribunal », explique-t-il. Une évolution importante alors que la récidive reste un phénomène majeur en matière de sécurité routière. « Il y a énormément de récidivistes, notamment pour l'alcool au volant mais aussi pour les excès de vitesse. Un accident sur trois est commis par un conducteur récidiviste », conclut Benoît Godart. ■



Benoît Godart estime qu'il faut stopper au plus vite les chauffards. © Belga

MEDIAMARKT OUVRIRA UN MAGASIN À LA LOUVIÈRE CET ÉTÉ ET ANNONCE RECRUTER DU PERSONNEL

MediaMarkt poursuivra son développement en Belgique avec trois nouveaux magasins cet été, dont un à La Louvière sur 1300 m². L'enseigne prévoit également une vingtaine de recrutements pour ses futures implantations hennuyères.

MediaMarkt Belgique poursuivra son expansion cet été avec l'ouverture de trois nouveaux magasins à Rocourt, Châtelineau et La Louvière. Les nouveaux points de vente seront installés dans les anciens sites Shopping Cora et ouvriront progressivement entre juillet et la fin du mois d'août.

Pour La Louvière et Châtelineau, il s'agira de nouvelles implantations. À Rocourt, l'enseigne procédera à un transfert vers un nouvel emplacement.

Avec ces ouvertures, MediaMarkt portera son réseau belge à 32 magasins. Chaque magasin disposera d'une surface commerciale de 1.300 m² et sera aménagé selon le



Dans le Shopping Cora. © Com

concept actuellement déployé par l'enseigne. Selon MediaMarkt, ces implantations

doivent permettre de renforcer sa présence dans des zones où elle était jusqu'à

présent moins représentée.

« Avec ces trois nouveaux magasins, nous poursuivons sur la dynamique positive des dernières années », déclare Frederik Roose, Directeur Régional de MediaMarkt Belgique. « Nous investissons dans des emplacements qui nous permettent de rester proches de nos clients, tout en leur offrant une expérience en magasin parfaitement intégrée à notre offre en ligne. Notre ambition est de rendre la technologie encore plus accessible à tous. »

UNE VINGTAINÉ D'EMPLOIS

En parallèle de ces ouvertures, l'enseigne a lancé une campagne de recrutement, notamment via le Forem. Une

vingtaine de postes sont annoncés pour les magasins de Châtelineau et de La Louvière. Les profils recherchés concernent principalement la vente et le service aux clients. MediaMarkt recherche notamment des vendeurs et vendeuses spécialisés dans les secteurs du télécom, de l'informatique, de l'électroménager, de l'audio et de la télévision. Des postes de collaborateurs caisse et service après-vente sont également proposés, tout comme des fonctions en logistique.

Pour plus d'informations concernant les offres d'emploi, rendez-vous sur la page Facebook « Forem Hainaut ». ■

Tim lance une pétition contre cinq éoliennes : « 220 mètres de haut, c'est énorme... »

Le propriétaire du château de Beaulieu a lancé une pétition contre un projet de cinq éoliennes porté par la société WPD Belgium sur les territoires de Binche, La Louvière et Mons. Du côté de La Louvière, on rappelle que le projet n'en est qu'à ses prémices...

Un projet de cinq éoliennes, porté par la société WPD Belgium, est envisagé sur les territoires de Binche, La Louvière et Mons. Ce nouveau dossier éolien en est à sa première étape administrative, mais il suscite déjà de vives réactions. En effet, la mobilisation à son encontre s'organise déjà...

À l'initiative du mouvement, le propriétaire du château de Beaulieu, Tim Barbaix, qui a lancé une pétition en ligne ainsi qu'une campagne d'information auprès des riverains.

L'une serait située sur le territoire de Binche, deux à La Louvière et deux à Mons, au nord des villages de Bray et Villers-Saint-Ghislain, le long

de la N90. La puissance totale maximale de l'ensemble s'élèverait à 36 MW. Le projet fera également l'objet d'une procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement.

« Nous avons reçu un avis à la population nous invitant à la réunion d'information préalable le 10 juin par la commune de Mons. Malheureusement, je n'ai pas pu y assister. C'est un voisin qui nous a informés du projet et c'est comme cela que nous avons lancé notre combat contre ces éoliennes », explique Tim Barbaix.

Face à des délais qu'il juge particulièrement courts, le propriétaire du château affirme avoir réagi rapidement.

« Le week-end des 13 et 14 juin, j'ai rédigé une lettre de près de vingt pages destinée au collège communal de Mons avec tous nos arguments contre le projet. Ensuite, j'ai lancé un site internet et une pétition en ligne. Nous devons déposer nos remarques au plus tard le 25 juin. Nous n'avons qu'une semaine. »

« PLUS HAUT QU'UN IMMEUBLE DE 70 ÉTAGES ! »

Parmi les principaux griefs avancés, il cite la proximité d'une zone Natura 2000 ainsi que les conséquences paysagères du projet. « Le parc du château de Beaulieu fait également partie d'un ensemble écologique relié à ces espaces naturels », souligne le propriétaire du château.

L'impact sonore et visuel

constitue également une préoccupation majeure. L'éolienne la plus proche serait située à environ 1,1 kilomètre du château. « Pour un voisin, l'éolienne la plus proche se situe à peine à 400 m. Mais ce n'est pas seulement une question de distance. C'est aussi le paysage que nous observons chaque jour qui va changer. Une éolienne de 220 mètres de haut, c'est énorme. C'est plus haut qu'un immeuble de 70 étages ! »

L'opposant s'inquiète aussi des répercussions sur l'immobilier local. « Le château perdra de la valeur, mais ce sera aussi le cas pour plusieurs villas et maisons de standing situées dans le secteur. »

La pétition, lancée en début de semaine, a déjà récolté une centaine de signatures au moment d'écrire ces lignes. En

parallèle, 4.000 tracts ont été imprimés afin d'informer les habitants des villages concernés. Un rendez-vous est également organisé, ce week-end du 20 et 21 juin de 9h à 19h, au château afin de permettre aux personnes moins à l'aise avec les outils numériques de signer la pétition sur papier.

UN PROJET À SES PRÉMIÈRES

Silvana Russo, directrice du Cadre de vie de la Ville de La Louvière, précise que le projet n'en est qu'à ses premières étapes. La réunion d'information avait précisément pour objectif de permettre aux citoyens, aux communes concernées et aux associations environnementales de formuler leurs remarques avant la réalisation de l'étude d'incidences.

À ce stade, aucune demande de permis n'a encore été introduite. Les observations émises par le public doivent servir à orienter le travail du bureau d'études chargé d'évaluer les impacts du projet, qu'il s'agisse notamment du bruit, du paysage ou encore

« Le paysage que nous observons chaque jour va changer »

Tim Barbaix



Tim Barbaix, propriétaire du château de Beaulieu, juge le projet démesuré. © DR

de la biodiversité.

Silvana Russo ajoute que, du côté louviérois, les principaux points d'attention concernent les flux migratoires des oiseaux, la biodiversité et l'intégration paysagère des futures éoliennes.

Elle souligne toutefois que les implantations prévues sur le territoire de La Louvière se situent dans des zones agricoles éloignées des habitations, ce qui limite les craintes liées aux nuisances sonores. La directrice rappelle également que la Ville soutient le développement des énergies renouvelables dans le cadre de son Plan d'action pour l'énergie durable et le climat, tout en insistant sur la nécessité de mettre en balance les avantages et les inconvénients du projet. ■

À noter : Jusqu'au 25 juin, tout citoyen peut adresser ses observations, suggestions, alternatives techniques... au collège communal de Mons (Hôtel de Ville, Grand-Place 22, 7000 Mons en y indiquant nom et adresse ainsi qu'une copie à WDP Belgium, Quai Banning 6, 4000 Liège ou par mail info@wpd-group.be).

LE CHANTIER DE LA MAISON COMMUNALE **TOUCHE À SA FIN**

Mariages, services communaux, accueil du public : le retour à la normale s'amorce à la maison communale de Manage après un vaste chantier.

JOHANNE TINCK

Après presque deux ans de chantier, la maison communale de Manage retrouve progressivement son visage habituel. Les importants travaux de rénovation énergétique menés sur le bâtiment touchent désormais à leur fin. Les services qui ont déménagé s'approprient à réintégrer leurs locaux.

Les premiers signes du retour à la normale sont déjà visibles. Depuis le 6 juin, les mariages sont à nouveau célébrés dans la salle des mariages de la maison communale de Fayt. Durant toute la durée du chantier, les cérémonies avaient été délocalisées à la salle Arthur Haulot, située place Bantigny. Les conseils communaux y ont également été organisés. Pour l'heure, ceux-ci continueront toutefois à se tenir dans cette salle. L'échevine des Travaux, Emerence Leheut, n'a pas souhaité nous

en dire plus à ce sujet.

Les habitants ont quant à eux conservé l'accès aux services Population et État civil tout au long des travaux. La commune avait mis en place différentes communications afin d'informer les citoyens des accès à emprunter durant le chantier. Les services sont ainsi restés opérationnels au sein de la maison communale.

« Les perturbations ont surtout concerné les bureaux des services Environnement et Urbanisme, situés sous les combles. Ceux-ci avaient été transférés vers le service Travaux, rue de Bellecourt, le temps des rénovations. Leur retour dans la maison communale est prévu au cours du mois de juillet », nous a indiqué l'échevine des Travaux.

POUR 3.775.000 €

Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. La commune de Manage avait répondu à un appel à projets et avait été retenue pour

bénéficier de ce programme de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le chantier a permis de moderniser en profondeur les installations. Le système de chauffage a été remplacé par des pompes à chaleur. Les vitrages ont également été renouvelés afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. La toiture vitrée a été recouverte pour renforcer l'isolation et l'ensemble de l'éclairage a été remplacé par un système automatique qui s'active lors de l'entrée dans une pièce, évitant ainsi que les lumières restent allu-

mées inutilement.

L'auteur du projet n'était autre qu'IDEA. Débutés en octobre 2024, les travaux représentent un investissement total de 3.775.000 €. La Wallonie intervient à hauteur de 1.835.000 € via les subsides obtenus dans le cadre du plan de relance.

Après de longs mois d'adaptation pour le personnel communal comme pour les citoyens, la fin de ce vaste chantier marque donc une étape importante pour la commune, qui s'approprie à retrouver progressivement l'ensemble de ses services dans des bâtiments modernisés et davantage

respectueux des enjeux énergétiques actuels. ■



Le vaste chantier de rénovation énergétique de la maison communale de Manage touche à sa fin. © DR

Un restaurant étoilé, des suites et une académie de pilotage : Casa 47 ouvrira fin 2026 à La Louvière

Un nouveau lieu mêlant gastronomie, hébergement et passion automobile ouvrira ses portes fin novembre 2026 à la Ferme du Sart-Longchamp, à La Louvière.

AUDREY CADOR

La Ferme du Sart-Longchamp accueillera un nouveau projet à partir de la fin novembre 2026. Baptisé Casa 47, le lieu réunira sous un même toit un restaurant gastronomique, une épicerie italienne, une académie de pilotage avec simulateurs de conduite et six suites destinées à l'hébergement.

UN CHEF ÉTOILÉ AUX COMMANDES DU RESTAURANT

Le projet est porté par Donato Fascella, entrepreneur louviérois dont la famille est installée dans la région depuis quatre générations. Le nom Casa 47 fait référence à l'année 1947, date de création

de Ferrari par Enzo Ferrari.

Installé dans un bâtiment du 18^e siècle, le site se veut avant tout un lieu d'accueil et de rencontres. Plusieurs activités y seront regroupées.

La partie gastronomique sera confiée au chef étoilé Simone Zanoni, déjà à la tête du restaurant Le George au Four Seasons Hotel George V à Paris. Il signera également la Bottega, une épicerie italienne qui proposera des produits destinés à la consommation quotidienne.

À côté du restaurant, Casa 47 comprendra également six suites permettant aux visiteurs de prolonger leur séjour sur place.

UNE ACADEMIE DE PILOTAGE

L'autre composante du projet concerne l'auto-

moteur. Une « Driving Academy » prendra place dans une grange réaménagée. Celle-ci accueillera des simulateurs de pilotage ainsi qu'un espace d'entraînement équipé par Technogym.

Cette académie sera associée à la pilote belge Sarah Bovy, notamment connue pour sa victoire aux 24 Heures de Spa avec les Iron Dames et son titre de « Driver of the Year » décerné par le Royal Automobile Club de Belgique. Elle agira comme ambassadrice et formatrice du projet.

Donato Fascella insiste sur l'ancrage local du projet. Celui-ci prend place à La Louvière, à proximité du stade de la RAAL, dans un domaine présenté comme l'un des plus anciens de Wallonie. Il annonce vouloir travailler avec des producteurs et

artisans de la région lorsque cela sera possible.

ÉVÉNEMENT LE 21 JUIN

Avant son ouverture prévue fin novembre 2026, Casa 47 organisera également un premier événement public le 21 juin prochain.

À cette occasion, le site accueillera un brunch avant de rejoindre le jogging de La Louvière. La formule comprendra le brunch, un échauffement encadré, l'inscription à la

course ou à la marche ainsi qu'un verre à l'arrivée. Les organisateurs présentent ce rendez-vous comme une première prise de contact avec les Louviérois avant l'ouverture officielle du lieu. L'événement se déroulera à la Ferme du Sart-Longchamp et sera ouvert aussi bien aux coureurs qu'aux marcheurs et aux familles. La participation a été fixée à 47 euros, en référence au nom du projet. ■



© DR



à



Une page se tourne pour « Chez Pépé et Nénène », né en pleine pandémie

Créatrice de « Chez Pépé et Nénène », à Thieusies, Valérie Dutilleux a choisi de transmettre son commerce à une cliente fidèle et d'accepter un poste à responsabilités en tant qu'infirmière, un métier qu'elle n'avait jamais quitté...

JOHANNE TINCK

Après six années passées derrière le comptoir de son magasin de décoration et de vêtements à Thieusies, Valérie tourne une page importante de sa vie professionnelle. À 50 ans, l'infirmière a décidé de se consacrer pleinement à sa carrière dans le secteur des soins de santé après avoir accepté un poste à responsabilités. Une décision mûrement réfléchie, motivée notamment par le souhait de retrouver davantage de temps pour sa famille.

L'aventure avait pourtant débuté dans un contexte particulier. En 2020, en pleine crise du Covid, Valérie décide d'ouvrir son propre commerce. Infirmière de profession, elle ressent alors le besoin de développer une activité porteuse de positif à une période particulièrement difficile. Son magasin propose d'abord des articles de décoration intérieure et extérieure. Rapidement, à la demande de la clientèle, une offre de vête-



Valérie, créatrice de « Chez Pépé et Nénène » cède son magasin à une cliente. © DR

ments vient compléter les rayons. Pour mener de front ses deux activités, elle choisit de ne prescrire qu'un mi-temps durant un an comme infirmière. « Les cinq autres années, j'ai continué mon boulot d'infirmière à temps plein en plus. » Ces derniers mois, elle ouvrait sa boutique du jeudi au dimanche. Un rythme soutenu qui lui laissait

finalment peu de temps pour sa vie de famille. Si ses trois aînés poursuivent leurs études et gagnent progressivement en autonomie, son plus jeune enfant, âgé de huit ans, réclamait davantage sa présence.

LE SURNOM DE SES GRANDS-PARENTS

Le magasin, baptisé « Chez Pépé et Nénène », occupait une place

toute particulière dans son cœur. Ce nom était celui qu'elle donnait à ses grands-parents. Hors de question dès lors de céder l'affaire à n'importe qui sans savoir ce qu'il deviendrait. C'est finalement à Vinciane, une cliente fidèle, qu'elle a choisi de transmettre le flambeau.

La nouvelle gérante entend poursuivre l'aventure dans le même esprit que sa prédécesseuse. Couturière de métier, elle proposera notamment des ateliers de couture. Une compétence qui permettra également aux clientes de bénéficier de retouches après leurs achats. Comme Valérie avant elle, Vinciane poursuivra aussi la vente en ligne, un canal développé dès l'ouverture du commerce, en pleine période de pandémie. Valérie quitte cette expérience sans le moindre regret. Durant six ans, elle a pu compter sur une clientèle fidèle et respectueuse. Loin des difficultés parfois évoquées par d'autres commerçants, elle affirme n'avoir

jamais été confrontée à des injures ou à des commentaires négatifs concernant son activité.

Au fil du temps, une véritable complicité s'est installée avec ses clientes.

UNE RELATION DE CONFIANCE

« Mes clientes savaient que si quelque chose ne leur allait pas, je leur dirais. Il faut être commerçant mais être honnête aussi avec sa clientèle. Certaines me faisaient confiance à un point qu'elles me disaient de choisir. Quand elles commandaient par internet, elles me disaient que je pouvais choisir la couleur ou même le modèle qui leur allait le mieux », confie-t-elle.

Autant de souvenirs que Valérie conservera précieusement alors qu'une nouvelle page s'ouvre désormais pour elle comme pour « Chez Pépé et Nénène » avec Vinciane qui, elle, continue sa carrière de prof et ouvre les mercredi, vendredi, samedi et dimanche/

L'aveu de la maman de Paolo Falzone : « Nous sommes la famille la plus détestée de Belgique ! »

La maman de Paolo Falzone, Silvana Gurrieri, a été présente à quelques reprises lors des audiences, sous protection policière. Elle nous a accordé quelques mots après ces semaines d'intenses émotions...

JOHANNE TINCK

Condamné à 27 ans de prison pour sept meurtres et 79 tentatives de meurtre, Paolo Falzone, le chauffeur du drame de Strépy a été immédiatement arrêté après l'énoncé de la peine.

Après plusieurs semaines de procès et l'annonce de la condamnation à 27 ans de prison, les parents de Paolo Falzone se sont ainsi retrouvés confrontés à une nouvelle épreuve : celle de l'incarcération immédiate de leur fils. Présents lors du verdict, ont pu le rencontrer quelques instants avant son transfert en prison.

« J'ai pu le voir cinq minutes », nous a confié Silvana Gurrieri, 64 ans. Malgré l'émotion, celle-ci estime que « la justice a fait son travail ». Depuis le drame et tout au long de la procé-

**Malgré l'émotion,
elle estime que la justice
a fait son travail**

dure judiciaire, la famille Falzone a dû faire face à une forte exposition médiatique ainsi qu'à de nombreuses réactions de l'opinion publique. Un poids dont la maman du condam-



La maman de Paolo nous a accordé quelques mots. © Montage SI

né dit ne pas tenir compte. « Il est évident que cela n'a pas été facile à vivre mais c'est comme cela. J'ai toujours fait de mon mieux. Nous étions une belle famille unie et nous sommes désormais la famille la plus détestée de Belgique. Lorsque je me trouvais à l'audience, je ne regardais personne », regrette-t-elle toutefois.

La compagne de Paolo Falzone n'était pas présente lors de cette ultime rencontre avant son incarcération. Selon sa belle-mère, elle était restée auprès de leur enfant.

**« J'AI MAL AU CŒUR POUR
TOUTES CES VICTIMES »**

La mère du condamné insiste également sur le retrait de son entourage. « Nous

sommes une famille discrète », explique-t-elle, avant d'assurer que sa pensée va aussi aux personnes touchées par ce drame. « Il ne faut pas penser que je n'ai pas mal au cœur pour toutes ces victimes. »

Souhaitant se tenir à l'écart de l'attention médiatique, elle affirme que ses proches veulent, eux aussi, « rester dans le silence ». ■

Non, la réforme des pensions ne va pas réduire les inégalités entre hommes et femmes !

Selon le Conseil de l'Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes, plusieurs mesures de la réforme des pensions du gouvernement De Wever augmenteront durablement l'écart de pension entre les sexes.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Le Conseil de l'Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes a analysé plusieurs mesures de la réforme des pensions de l'Arizona, à la lumière du dernier rapport du Bureau fédéral du Plan qui évalue leurs effets sur le niveau des moyennes de pension et sur l'écart des pensions entre hommes et femmes. Son verdict : la réforme, loin de réduire les inégalités, augmentera au contraire durablement l'écart de pension entre les sexes.

MESURES PÉNALISANTES

Le Conseil reconnaît que certaines mesures affecteront davantage les hommes et contribueront à faire diminuer l'écart, soit la diminution des pensions des fonctionnaires les plus élevées et la suppression des tantièmes préférentiels (fonctionnaires).

« Mais d'autres mesures pénaliseront davantage les femmes. Parce qu'elles ont des carrières courtes (seules

17 % des femmes ont une carrière de 34 ans contre 58 % des hommes). Parce qu'elles travaillent à temps partiel involontairement (la plupart des contrats sont offerts à temps partiel dans leur secteur). Parce qu'elles n'arriveront pas à totaliser suffisamment d'années complètes pour l'accès à une pension anticipée (une conséquence directe de la nouvelle définition de l'année de carrière « complète »

Selon les derniers chiffres du SPF Pensions, l'écart entre la pension des hommes et celle des femmes est de 518 € brut chaque mois

de 156 jours au minimum). Parce qu'elles subiront le malus de pension à cause de la double condition d'exemption de ce dernier (35 années et 7.020 jours prestés). »

Le Bureau du plan avait mis en lumière que la réforme des pensions pénaliserait davantage les femmes salariées et indépendantes. En revanche, chez les fonctionnaires,

l'écart entre hommes et femmes se réduirait légèrement du fait que certaines réformes concernent les militaires ou les cheminots, jobs majoritairement exercés par des hommes. Selon les derniers chiffres du SPF Pensions, l'écart entre la pension des hommes et celle des femmes est de 518 € brut chaque mois (chiffres de 2024), soit 21 % de moins pour une pension moyenne. Un écart qui a tendance à se réduire ? Oui, sur la période 2019-2022, il était passé de 24 à 21 %... Ce qui signifie que l'écart a stagné sur la période 2022-2024. Comment l'expliquer ? Sans doute que la réduction de l'écart est surtout due à la hausse graduelle de la pension minimum. Un écart qui, soit dit en passant, s'élève à 27 % entre salariés, à 26 % pour les carrières mixtes (salariés et indépendants), mais est réduit à 13 % chez les fonctionnaires.

PENSION COMPLÉMENTAIRE

Rien ne s'arrange avec la pension complémentaire : l'écart est passé là de 50 à 53 % entre 2021 et 2024. Il est surtout marqué chez



Un écart qui n'est pas près de disparaître. © Getty Images/iStockphoto

les pensionnés mariés (60 %) et est moins important chez les célibataires (10 %). Les hommes perçoivent, en moyenne, un capital de pension complémentaire de 100.766 €, plus de deux fois supérieur à celui des femmes (46.933 €). Autant de critiques qui agacent le ministre Jambon. « On a tenu compte des situations particulières des femmes. Tous les congés de soins, de maternité, on les compte comme du temps de travail », explique-t-il. « Le Bureau du Plan confirme que le risque de pauvreté est identique en Belgique pour les pensionnés et les pensionnées disposant d'une pen-

sion propre : 4,9 % dans les deux cas. »

Le ministre ajoute avoir demandé au SPF Pensions de calculer l'évolution de cet écart en excluant les pensions de ménage. « 94 % des nouvelles pensions sont constituées à titre personnel sur la base de la carrière et du salaire propres. En 2015, la pension médiane des femmes ne représentait que 79 % de celle des hommes. En 2020, elle atteignait 83 %. En 2025, elle s'élevait à 94 %. Cela reflète la participation croissante des femmes au marché du travail, mais aussi le renforcement de l'indépendance financière des pensionnées. » ■

Luc Trullemans le confirme : l'été s'apprête à « franchir un nouveau cap en Belgique », avec un indicateur thermique qui poursuit une ascension « spectaculaire » !

L'indicateur thermique national (ou l'anomalie moyenne des températures) poursuivra sa spectaculaire ascension pour atteindre vendredi la valeur remarquable de +11, synonyme de températures exceptionnellement élevées comprises entre 30 et 38°C sur une grande partie du pays, indique le météorologue belge dans un billet météo exceptionnel. Une légère accalmie est attendue durant le week-end, avec un repli temporaire de l'indice vers +7 à +8, correspondant à des maxima généralement compris entre 26 et 32°C, voire un peu moins le long du littoral.

Cette pause devrait toutefois être de courte durée. Selon les projections du multimodèle BMCB, l'indicateur repartirait rapidement à la hausse dès le début de la semaine prochaine pour retrouver des niveaux proches de +10 à +11. Les températures maximales pourraient alors atteindre 32 à 39°C, tandis que les nuits deviendraient particulièrement tropicales avec des minimales souvent comprises entre 20 et 26°C.

Par la suite, une diminution progressive de l'intensité de la chaleur est envi-

sagée. L'indice thermique reviendrait vers +5 à +7, ramenant les températures diurnes entre 26 et 33°C. Une baisse plus marquée pourrait ensuite s'amorcer à l'approche du 30 juin et au début du mois de juillet,

Les autorités évoquent un risque de débordement des petits cours d'eau

avec un indicateur oscillant entre +1 et +4, correspondant à des maxima de 21 à 28°C, soit des valeurs encore légèrement supérieures aux normales saisonnières.

APPEL À LA PRUDENCE

D'ailleurs, la prudence est de mise en Wallonie. La Cellule d'Expertise régionale, la CELEX, a été convoquée jeudi sur base de l'alerte jaune émise par l'IRM. Objectif : procéder à une évaluation générale de la situation des cours d'eau et analyser l'impact des précipitations attendues.

Selon les prévisions de l'IRM, de nouveaux orages venus de France devaient toucher notre région cette nuit et surtout ce vendredi. Comme souvent avec les orages, il reste très difficile de prévoir précisément les

zones qui seront les plus touchées. L'ensemble de la Wallonie est donc concerné par cette alerte.

Ces orages localisés pourraient être violents. Les autorités évoquent un risque de débordement des petits cours d'eau, de ruissellements, en particulier dans les territoires déjà fortement touchés par les orages du 30 mai dernier, mais aussi de grêle et de fortes rafales de vent. Celles-ci pourraient atteindre 90 km/h, voire davantage au cœur des orages.

Des cumuls de 10 à 30 litres par mètre carré en une heure sont attendus, de manière très localisée. Ils pourraient être légèrement supérieurs en cas de succession de cellules orageuses. Les autorités appellent dès lors à la plus grande prudence, en raison des cumuls attendus en peu de temps et du vent. Le risque de chutes de branches ou d'arbres est jugé important.

Toutes les équipes du SPW et de l'IRM restent mobilisées et suivent la situation de près. Une nouvelle CELEX est prévue ce vendredi matin afin d'analyser la seconde vague d'orages attendue au plus tôt en début d'après-midi. ■

UN COCKTAIL EXPLOSIF CIRCULE DANS L'AIR

Pour de nombreux allergiques, l'été 2026 vire à un véritable calvaire. Entre fortes chaleurs et concentrations élevées de pollen dans l'air, les symptômes s'intensifient et rendent le quotidien difficile.

Nez bouché, yeux qui piquent, crises d'éternuements à répétition... : la période actuelle cumule plusieurs facteurs aggravants. Les températures élevées et le temps sec favorisent la dispersion des pollens, tandis que la pollution et les épisodes de chaleur accentuent les réactions allergiques.

Les spécialistes parlent d'un véritable « cocktail » défavorable. « C'est un peu la double peine », résumant plusieurs professionnels de santé interrogés sur cette situation auprès du Parisien, où les patients doivent composer à la fois avec la canicule et une forte exposition aux allergènes.

Les graminées, très présentes en cette période, figurent parmi les principales responsables de cette explosion des symptômes. Dans certaines régions, les indices polliniques atteignent des niveaux élevés, rendant les sorties particulièrement pénibles pour les personnes sensibles.

Selon les experts, le phénomène est accentué par les conditions météorologiques extrêmes, qui prolongent les saisons polliniques et augmentent la quantité de pollen libérée dans l'air. Le dérèglement climatique joue également un rôle dans l'intensification de ces épisodes.

Pour les allergiques, les recommandations restent les mêmes : éviter les activités extérieures aux heures les plus chaudes, aérer tôt le matin ou tard le soir, et suivre les bulletins d'alerte pollinique.

Un été qui, pour beaucoup, se résume à alterner entre climatisation, mouchoirs et traitements antihistaminiques. ■



Un calvaire ! © Freepik